

Arrêté du 8 octobre 2001 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des servicesNOR : *EQU0110197A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 92-782 du 8 avril 1993 relatif aux attributions du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;
Vu l'arrêté du 15 octobre 1997 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale et du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques à la suite de la consultation du 7 octobre 1997 ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal du 25 octobre 2000 relatif à la consultation du personnel organisée le 24 octobre 2000 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu les derniers mouvements de personnel au sein de la direction du personnel et des services ;
Vu les propositions des organisations syndicales FO, CFDT et CGT ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Organisation FO : Nicolas Marchand ; Anne-Marie Romeo ; Yvan Laurent et Gisèle Jamin.

Organisation CFDT : François Nay ; Véronique Perchaud et Michel Vermot.

Organisation CGT : Isabelle Robert ; Marie-France David et Patricia Cerisay.

2. Membres suppléants

Organisation FO : Michel Sagnac ; Sandrine Lefebvre-Guillaud ; Pascal Nogueira et Colette Lordet.

Organisation CFDT : Christine Ramont.

Organisation CGT : Arnault Richard ; Michèle Roche et Daniel Sieries.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement*.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du personnel et des
services,
J.-P. Weiss*